

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt et un février deux mille douze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 14/02/2011

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Jean-Claude BASSET, Eric RIBIERE, Hervé VALADAS, Henri PALA, Bernard DUMONT, Gérard BEAUBIER, Sylvie ALAMARGOT, Roger DESROCHE, Dominique DUNAUD, Gérard BARRAUD, Michelle DEMONET, Bernard POUSSIN, Hubert LEHMANN, Michelle MONDIT, Christine RIFFAUD, Daniel CADET, Valérie GIROIR, Alexandre MAZIN, Emmanuel POISSON, Catherine GAUTHIER, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF, Odette WENCLIK, Jean-Pierre ESTRADE, Catherine CELESTIN, Maryse NAYROLLES, Paul DUCHEZ, Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX-BUSSY

EXCUSEE : Béatrice DUFOUR

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2012 – 044 : BUDGET ANNEXE DE LA PETITE ENFANCE – AFFECTATION DU RESULTAT 2011

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral 2010-2369 du 17 décembre 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la délibération 2012-020 approuvant le Compte Administratif 2011 du budget annexe de la Petite Enfance

POUR MEMOIRE

excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	0,00
excédent d'investissement antérieur reporté	0,00

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2011

solde d'exécution de l'exercice	-4 401,63
solde d'exécution cumulé	-4 401,63

RESTES A REALISER AU 31/12/2011

dépenses d'investissement	0,00
recettes d'investissement	991,27
SOLDE	991,27

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2011

rappel du solde d'exécution cumulé	-4 401,63
rappel du solde des restes à réaliser	991,27
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL	-3 410,36
BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE	3 410,36

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

résultat de l'exercice	-39 610,05
résultat antérieur	0,00
TOTAL A AFFECTER	-39 610,05

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par
32 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2012)	0,00
2) Affectation complémentaire en "Réserve" (crédit du compte 1068 sur BP 2012)	0,00
AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)	0,00
3) déficit de fonctionnement à reporter au BP 2012 ligne 002 (report à nouveau débiteur)	-39 610,05
TOTAL	-39 610,05

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 22 février 2012

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : BUDGET ANNEXE DE LA PETITE ENFANCE - AFFECTATION DU RESULTAT 2011

Date de transmission de l'acte : 27/02/2012

Date de réception de l'accusé de réception : 27/02/2012

Numéro de l'acte : 2012-044 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20120221-2012-044-DE

Date de décision : 21/02/2012

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

